

Annexe 4

Présentation du projet d'atelier Oepré

Année scolaire :

Il est demandé aux écoles et aux établissements scolaires de remplir et de transmettre cette annexe au correspondant départemental (IA-Dasen) chargé du dispositif. Cette fiche doit être transmise au plus tard le 15 avril de l'année scolaire en cours pour un atelier prévu à la rentrée suivante.

Académie	
Département	

1. Renseignements concernant l'école ou l'établissement scolaire où a lieu l'atelier

Si votre école ou votre établissement organise plusieurs ateliers OEPRE, merci de rédiger une présentation pour chaque projet d'atelier.

N°UAI	Nom et coordonnées	Adresse	Téléphone	Courriel

2. Analyse des besoins justifiant la mise en place d'un atelier

3. Description du projet pédagogique

Cocher le (ou les) objectifs à atteindre du dispositif présents dans l'action pédagogique :

- l'apprentissage de la langue française
- la connaissance des valeurs de la République
- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents

Comment sont évaluées les compétences linguistiques des parents ? (joindre éventuellement la grille utilisée)

Quelles sont les catégories de personnels assurant la formation ?

- Enseignants du premier degré
- Enseignants du second degré
- Personnel associatif

Quelle est la qualification des personnels (notamment le niveau de compétences en français langue seconde) ?

Quel est le nombre de parents attendus pour cet atelier ?

Quel serait le nombre de parents étrangers allophones primo-arrivants envisagé (à préciser à titre indicatif) ?

Quels sont les jours et horaires de cet atelier ?

Quel est le nombre d'heures de formation prévu ?

4. Budget prévisionnel du projet d'atelier

Si votre école ou votre établissement organise plusieurs ateliers Oepre, indiquer le nombre d'heures prévisionnelles de l'atelier et le budget prévisionnel.

5. Éléments relatifs au travail en réseau

Est-il prévu d'articuler le présent dispositif avec d'autres dispositifs à destination des familles et des personnes étrangères ou immigrées, existant en dehors de l'école ou de l'établissement ?

Dans le cas où l'école ou l'établissement propose déjà une action d'accompagnement des parents, est-il prévu de l'articuler avec le dispositif ? (espace parents, mallette des parents, Reaap...)

Quels sont les partenaires qui contribueront à orienter les parents vers l'atelier ?

Avis du comité de pilotage départemental